

Burundi : les fonctionnaires n'auront pas de payement d'annales en 2016

@rib News, 13/01/2016 Xinhua Il n'y aura pas de paiement d'annales au Burundi en 2016 dans le cadre du processus de suppression des disparités salariales entre les fonctionnaires de l'Etat et ceux des administrations personnalisées, a confirmé lundi à Bujumbura M.Désiré Musharitse, porte-parole du ministre burundais des Finances. Le 31 décembre dernier, le président burundais, Pierre Nkurunziza, avait annoncé, sans donner des détails, que son gouvernement est résolu à supprimer progressivement "le fossé séparant les petits salaires et les rémunérations relativement importantes entre les fonctionnaires payés sur le budget de l'Etat burundais".

M. Musharitse, qui s'exprimait sur les ondes de la radio-télévision nationale du Burundi (RTNB), a précisé qu'une commission technique est à pied d'œuvre pour analyser comment répartir une enveloppe budgétaire de 20 milliards de francs burundais (environ 13 millions de dollars) qui constitue une prime d'harmonisation à répartir entre différents catégories de fonctionnaires de l'Etat. "Même si je dis qu'il n'y aura pas d'annales pour 2016, on aperçoit déjà qu'à travers les calculs en cours, que la prime d'harmonisation sera supérieure à l'annale que les fonctionnaires percevaient", a-t-il expliqué. Cette mesure, a-t-il ajouté, va concerner près de 90% des fonctionnaires de l'Etat, qui avec cette prime d'harmonisation, vont gagner davantage en comparaison avec les annales annuelles qui varient, par individu, entre 3.000 francs burundais et 4.000 francs burundais. Au Burundi, au cours des dix dernières années, 90% des fonctionnaires touchent au long de l'année des salaires mensuelles net allant de 50.000 FBU à 100.000 FBU. Les fonctionnaires touchaient également des annales annuelles, augmentations faites annuellement selon le niveau des points obtenus à la fin de chaque année. Le gouvernement burundais, dans son budget d'austérité pour 2016, a décidé que les fonctionnaires de l'Etat ayant un salaire net supérieur à 100.000 FBU ne recevront pas d'annales pendant quatre ans (2016 à 2019) en dépit des points obtenus à la cotation, et dans le souci de la mise en oeuvre de la politique d'harmonisation des salaires des fonctionnaires de l'Etat au Burundi. M. Musharitse a saisi l'occasion pour rassurer que les fonctionnaires seront payés fin janvier prochain comme d'habitude.